

# ENTENTE REGIONALE du TOURNAISIS - TENNIS DE TABLE

## BULLETIN OFFICIEL N°19 – 31/05/2019

### ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale de l'Entente Régionale du Tournaisis se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 20h00 dans les locaux de la RJ Allain, Chemin Joseph Lacasse, 1 à 7500 TOURNAI.

A l'ordre du jour :

- Allocution du Président ;
- Rapport du Secrétaire ;
- Rapport financier du Trésorier ;
- Renouvellement de membre(s) du Comité (candidature de Johan RENARD) ;
- Examen des propositions de modification aux Statuts et/ou au règlement sportif ;
- Divers :
  - o Changement de dénomination au TTSC Antoing ;
  - o Balles ;
  - o Calendrier 2019/2020 (voir annexe) ;
  - o Règlement du challenge de régularité.

En vertu de l'article 41 des Statuts, chaque club est tenu d'être représenté lors de l'AG, et ce même s'il ne participe plus au championnat suivant. La présence des représentants des clubs lors de l'appel des clubs en début et fin de séance permettra d'éviter l'amende de 10,00 € pour les retardataires et de 3,75 € pour ceux qui quitteront la séance avant la fin de celle-ci.

Chaque club engagé dans le championnat précédent dispose d'une voix lors des votes à condition qu'il s'engage à disputer le championnat suivant (voir document 1A ci-dessous).

### DOCUMENTS

**Documents à remettre lors de l'AG (voir annexes) :**

- ▶ **Document 1 A :** Formulaire d'engagement (composition des membres du Comité du club, nombre d'équipes inscrites en championnat et en coupe, remarques éventuelles (calendrier, horaire, divers).
- ▶ **Document 1 B :** Le cas échéant, formulaire de demande de suppression d'une équipe dite « brulée », soit **une équipe qui n'est pas la dernière équipe du club** (en d'autres termes, si l'équipe à « brûler » est la dernière équipe du club, aucun document ne doit être rempli !)
- ▶ **Document 1 C :** Formulaire de demande d'organisation d'un tournoi comptant pour le challenge de régularité.

### ASSEMBLEE DES SECRETAIRES

Fixée au 6 septembre 2019 à 20h00, l'Assemblée des Secrétaires (ou réunion de calendrier) cherche toujours un club pour l'accueillir. Les candidatures sont à envoyer au Secrétariat dès que possible.

### JOURNEE DE CLOTURE

#### FINALE DE LA COUPE

**RJ Allain I**  
Braem D (0+) Motte J (1+) Leroy P (0)

**LM Wiers I**  
Duponthieu S (3-) Lahaise K (2-) Arbon J (3)

2 / 8

#### CHAMPIONNAT DE DOUBLES

Eric CARPENTIER (Dottignies)  
Kevin CARLIER (Dottignies)

Aurélien MOULIN (P. Froyennes)  
Jean-Charles VERDY (P. Froyennes)

17/21  
21/17  
19/21

## AMENDEMENTS AU REGLEMENT SPORTIF

### Proposition n°01 (TTSC Antoing)

**Art. 30 :** Modification du premier paragraphe (remplacer le texte en ~~grisé et barré~~ par le texte en *italique et souligné*)

Article 30. – ~~Deux règles doivent être appliquées pour la sélection des éléments sur la liste de force d'un club :~~

- a) ~~Les joueurs 1,2 et 3 ne peuvent être alignés en équipe inférieure à l'équipe A. Les joueurs 4, 5 et 6 ne peuvent jamais être alignés en équipe inférieure à l'équipe B, et ainsi de suite par tranche de 3 joueurs pour une équipe. (A.G. 1990)~~
- b) ~~Le deuxième joueur d'une équipe doit être mieux classé (dans la liste de force) que le premier joueur de l'équipe suivante. (A.G. 1990)~~

***Pour la sélection des éléments sur la liste de force d'un club, le deuxième joueur d'une équipe doit être de classement égal ou supérieur que le premier joueur de l'équipe suivante***

Pour l'application des règles ci-dessus, tout élément de la liste de force n'ayant disputé aucune rencontre du championnat précédent ne peut être pris en considération qu'à partir de la journée au cours de laquelle :

- il dispute effectivement son premier match ; (A.G. 1987)
- de plus, il ne pourra être déclaré « Walk Over » qu'après celle-ci. (A.G. 2015)

### Proposition n°02 (Comité)

La proposition ci-dessous vise à étendre les modes de communications électroniques entre les clubs et le Secrétariat ***tout en maintenant la possibilité de transmettre toutes informations ou documents par voie postale*** comme actuellement. Une explication détaillée sera présentée lors de l'AG.

*Un seul vote portera sur la modification de l'ensemble des articles visés ci-après.*

\*\*\*\*\*

**Art. 24 :** Modification du second paragraphe (remplacer le texte en ~~grisé et barré~~ par le texte en *italique et souligné*)

**Article 24.** – Un joueur ne peut défendre que les couleurs du Club auquel il est régulièrement affilié.

S'il s'inscrit après le début du championnat, il peut participer à l'interclubs ~~dès la journée qui suit la parution de son affiliation dans le bulletin officiel~~ ***dès que son affiliation est communiquée officiellement aux clubs par mail ou papier.*** (A.G.2006)

[ ... ]

\*\*\*\*\*

**Art. 29 :** Modification du troisième paragraphe (remplacer le texte en ~~grisé et barré~~ par le texte en *italique et souligné*)

**Article 29.** – Quand un joueur s'affilie après le début de championnat, son club fait connaître, au secrétariat, la place qu'il occupe dans la liste de force.

En cas de non-communication, le nouvel élément prend la dernière place dans la liste des joueurs possédant le même indice de classement individuel.

~~Le Secrétariat E.R.T. fait paraître cette nouvelle inscription dans le Bulletin Officiel~~ ***Le Secrétariat E.R.T. communique aux clubs cette nouvelle inscription et la position du joueur dans la liste de force par mail ou papier*** (A.G. 1987 - 2014)

\*\*\*\*\*

**Art. 46 :** Modification des trois premiers paragraphes (remplacer le texte en grisé et barré par le texte en *italique et souligné*)

~~Article 46. - Un exemplaire de la feuille d'arbitrage doit être envoyé par l'équipe visitée, dans les 24 heures du match, à l'adresse du secrétaire E.R.T.~~

~~Cet exemplaire, mentionnant le nom de trois joueurs effectifs doit également être envoyé dans les cas suivants :~~

- ~~• équipe « Bye » ;~~
- ~~• équipe bénéficiant d'un forfait ;~~
- ~~• équipe déclarant un forfait, partiel ou général. (A.G. 2000)~~

*Un exemplaire électronique ou papier de la feuille d'arbitrage doit être transmis par l'équipe visitée, avant 16h le mardi suivant la rencontre, au secrétaire E.R.T. En cas de transmission électronique, celle-ci doit être effectuée soit par un encodage dans l'espace « clubs » du site internet, soit par mail.*

*L'original de la feuille d'arbitrage doit être envoyé par l'équipe visitée, dans les 3 jours suivants la rencontre, à l'adresse postale du Secrétaire E.R.T.*

*En application des §1 et 2, le nom de trois joueurs effectifs doit également être communiqué :*

*- lorsque l'équipe est « Bye » ;*

*- par chacune des équipes en cas de forfait ou de forfait général.*

Ceci est également d'application dans le cas d'un forfait général annoncé dans le courant de la saison. (A.G. 2000)

\*\*\*\*\*

**Art. 47 :** Modification du premier paragraphe (remplacer le texte en grisé et barré par le texte en *italique et souligné*)

~~Article 47. - Le club visité à l'obligation de téléphoner, le dimanche matin, le résultat de la (des) rencontre(s) de la veille, à la permanence E.R.T.~~

*Le club visité à l'obligation de communiquer, le dimanche matin, le résultat de la (des) rencontre(s) de la veille, auprès du Secrétaire E.R.T. Cette communication peut être effectuée soit par encodage dans l'espace « clubs » du site internet, soit par mail, soit par téléphone ou encore par SMS.*

\*\*\*\*\*

**Art. 48 :** Modifications (remplacer le texte en grisé et barré par le texte en *italique et souligné*)

**Article 48. – a)** Les manquements dans la transmission des résultats sont sanctionnés comme suit :

- Non communication des résultats ~~par téléphone~~ *(article 47) :*
  - première fois : 1,25 € ;
  - deuxième fois : 2,50 € ;
  - troisième fois : 3,75 €.
- ~~Envoi tardif de la feuille d'arbitrage: 5,00 € ;~~ *Transmission de la feuille d'arbitrage pour le mardi 16h non effectuée (article 46 §1) : 7,50 € ;*
- ~~Feuille d'arbitrage non envoyée dans les huit jours : 10,00 € ;~~ *Feuille d'arbitrage originale non envoyée dans les trois jours : 12,50 € ;*
- ~~Feuille d'arbitrage non envoyée dans les trente jours : match perdu par forfait! (A.G. 2015).~~ *Feuille d'arbitrage originale non envoyée dans les trente jours : match perdu par forfait et amende équivalente à un forfait non prévu ! (A.G. 2015).*

b) Toute feuille incomplètement rédigée ou non conforme entraîne pour le club fautif (visité ou visiteur) une amende de ~~1,25~~ *2,50* €.

## ERT - CALENDRIER - SAISON 2019/2020

DATES	ACTIVITES	REMARQUES
V./ 06-09-2019	Assemblée des Secrétaires	
S./ 07-09-2019	Tournoi ?	
S./ 14-09-2019	Tournoi ?	
S./ 21-09-2019	Journée n°01	
S./ 28-09-2019	Journée n°02	
S./ 05-10-2019	Journée n°03	
S./ 12-10-2019	Journée n°04	
S./ 19-10-2019	Journée n°05	
V./ 25-10-2019	Coupe - Tour préliminaire	Date limite
S./ 26-10-2019	Tournoi ?	Congés scolaires : Début
S./ 02-11-2019	A/R	Congés scolaires : Fin
S./ 09-11-2019	Journée n°06	
S./ 16-11-2019	Journée n°07	
S./ 23-11-2019	Tournoi ?	
S./ 30-11-2019	Journée n°08	
S./ 07-12-2019	Journée n°09	
S./ 14-12-2019	Tournoi "Viva For Life"	
S./ 21-12-2019	Coupe 1/16	Congés scolaires : Début
S./ 28-12-2019		
S./ 04-01-2020	Tournoi ?	Congés scolaires : Fin
S./ 11-01-2020	Journée n°10	
S./ 18-01-2020	Journée n°11	
S./ 25-01-2020	Journée n°12	
S./ 01-02-2020	Journée n°13	
S./ 08-02-2020	Journée n°14	
S./ 15-02-2020	Championnats Individuels	
S./ 22-02-2020	Coupe 1/8	Congés scolaires : Début
S./ 29-02-2020	A/R	Congés scolaires : Fin
S./ 07-03-2020	Journée n°15	
S./ 14-03-2020	Journée n°16	
S./ 21-03-2020	Coupe 1/4	Carnaval de Tournai
S./ 28-03-2020	Journée n°17	
S./ 04-04-2020	Journée n°18	Congés scolaires : Début
S./ 11-04-2020	Coupe 1/2	
S./ 18-04-2020	-	Congés scolaires : Fin
S./ 25-04-2020	-	
S./ 02-05-2020	Championnat de doubles Finale de la Coupe Remise des prix	

# ERT – TENNIS DE TABLE FORMULE D'ENGAGEMENT SAISON 2019/2020

**Dénomination du Club :** .....

**Local et adresse :** .....

..... n° .....

.....

☎ : ..... / .....

**Nombre de tables :** ..... **Couleurs (maillots) :** ..... **Balles :**  Celluloïd  Plastique

## Composition du comité :

➤ **Président :** .....

..... n° .....

.....

☎1 : ..... / ..... ☎2 : ..... / .....

➤ **Secrétaire :** .....

..... n° .....

.....

☎1 : ..... / ..... ☎2 : ..... / .....

➤ **Trésorier :** .....

..... n° .....

.....

☎1 : ..... / ..... ☎2 : ..... / .....

**Adresse e-mail officielle (obligatoire) :** .....

**Membre du Comité à contacter en priorité :** .....

**Membre du Comité abonné au B.O. gratuit :** .....

## Inscriptions pour la saison :

■ **Interclubs E.R.T. :** ..... équipe(s) de 3 joueurs.

■ **Coupe E.R.T. :** ..... équipe(s) de 3 joueurs.

## Remarques éventuelles (calendrier et horaire des équipes, divers) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date, nom et signature du responsable :

## ERT – TENNIS DE TABLE DEMANDE DE SUPPRESSION D'UNE EQUIPE SAISON 20.... / 20....

En application de l'article 14 des Règlements sportifs E.R.T. :

Le club ..... demande la suppression de son équipe ..... appelé à évoluer en division ..... durant la prochaine saison.

Date et signature,

Le Secrétaire ou le Président du club <sup>(3)</sup>

### Renseignements utiles :

Joueurs « inutilisables » <sup>(1)</sup>	Nom et Prénom	Classement	Journées disputées <sup>(2)</sup>
N°1	.....	.....	.....
N°2	.....	.....	.....
Autre(s)	.....	.....	.....
	.....	.....	.....

### Décision de l'E.R.T. :

Demande acceptée <sup>(3)</sup>

Demande refusée <sup>(3)</sup>

Remarques éventuelles : .....

.....

.....

.....

Pour le Comité E.R.T.  
Date, nom et signature :

<sup>(1)</sup> Joueurs qui cesseront leurs activités, ou seront transférés, dans un autre club (E.R.T., F.R.B.T.T., ...).

<sup>(2)</sup> Totaliser les journées effectivement disputées lors de la saison précédente.

<sup>(3)</sup> Biffer la mention inutile.

# ERT – TENNIS DE TABLE

## DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI

### SAISON 20.... / 20....

**Dénomination du Club :** .....

Je soussigné(e), ..... (Président\*, Secrétaire\*)

sollicite l'accord du Comité de l'Entente Régionale du Tournaisis pour l'organisation d'un tournoi comptant pour le challenge de régularité\*\*.

De préférence le :	.....
--------------------	-------

Autres dates :	.....
	.....
	.....

\* Biffer la mention inutile

\*\* Pour que le tournoi reçoive l'agrément du Comité E.R.T., le tournoi doit répondre aux exigences suivantes :

- o proposer les séries Ncl, E, D6-D4, D2-D0, et C ;
- o le joueur participant à ce tournoi peut s'inscrire dans la série de son classement et/ou s'il le désire dans la série immédiatement supérieure à celle de son classement ;
- o Le droit d'inscription ne peut excéder 3,00€ par série.

Date et signature du représentant du club,

#### **Décision de l'E.R.T. :**

Le comité de l'Entente Régionale du Tournaisis :

Donne son accord pour que votre tournoi se déroule le : .....

Refus l'organisation de votre tournoi pour la (les) raison(s) suivante(s) :

.....

.....

.....

Pour le Comité E.R.T.  
Date, nom et signature :